



EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2025 – Mise aux normes
de la Mairie (1^{ère} phase)
- budget PRINCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE (1^{ère} phase) - BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- **Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- **Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- **Vu** les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- **Considérant** qu'il existe encore des engagements non soldés pour cette opération ;

Réhabilitation de l'Hôtel de ville											
Opération 0316											
Coût total opération :		1 238 500,00 €									
Autorisation de programme votée :		1 238 500,00 €									
Total subventions notifiées :		363 563,00 €									
		168 035,00 € DSIL 2019									
		195 528,00 € Département - FIC									
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations 2024	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	1 238 500,00 €	3 998,40 €	1 237 993,20 €	510,80 €	510,80 €						1 238 500,00 €
Recette : Chapitre 13	363 563,00 €	- €	363 563,00 €	- €	- €						363 563,00 €
DSIL 2019	168 035,00 €	- €	168 035,00 €	- €	- €						168 035,00 €
Conseil départemental - FIC	195 528,00 €	- €	195 528,00 €	- €	- €						195 528,00 €
Recette : Auto financement	671 773,46 €	3 998,40 €	672 002,35 €	- €	228,89 €	145,10 €	83,79 €				671 773,46 €
Recette : FCTVA	203 163,54 €	- €	202 423,85 €	739,69 €	655,90 €	83,79 €					203 163,54 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** l'AP/CP de la mise aux normes de la Mairie (1^{ère} phase) ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

